



Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2018

Ordre du jour :

1. 7198 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques
- Rapporteur : Madame Josée Lorsché

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7272 Projet de loi relatif au réaménagement des bâtiments existants et à l'extension de la caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg à Diekirch
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7284 Projet de loi relatif à l'aménagement du contournement routier de Bascharage et portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes
- Rapporteur : Madame Josée Lorsché

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7337 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire

- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi
5. 7338 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire

- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi
6. Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1955 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire (ligne de Luxembourg à Wasserbillig ; modernisation des installations ferroviaires avec aménagement d'un bâtiment P&R en gare de Wasserbillig) - projet de loi déposé à la Chambre des Députés mais qui ne dispose pas encore d'un identifiant parlementaire (n° document parlementaire)

- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi

7. 7331 Projet de loi relatif à la construction d'une maison de soins à Bascharage
- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi
- Examen de l'avis du Conseil d'État

8. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Marco Schank

M. Marc Angel remplaçant Mme Tess Burton

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Guy Staus, M. Jeannot Poeker, M. Christian Ginter, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Jean Leyder, directeur, Mme Anne Negretti, Mme Sarah Dichter, de l'Administration des Bâtiments publics

M. Henri Werdel, Mme Anne Backes, Mme Manon Mehling, des CFL

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Georges Engel, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, M. David Wagner, M. Serge Wilmes

M. Gast Gibéryen, observateur délégué

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. 7198 **Projet de loi modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques**

Examen et adoption du projet de rapport

Madame la Rapportrice présente brièvement son projet de rapport.

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la commission.

Temps de parole

Le temps de parole proposé est le modèle de base.

2. 7272 **Projet de loi relatif au réaménagement des bâtiments existants et à l'extension de la caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg à Diekirch**

Examen et adoption du projet de rapport

Monsieur le Rapporteur présente brièvement son projet de rapport.

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la commission.

Temps de parole

Le temps de parole proposé est le modèle de base.

3. 7284 **Projet de loi relatif à l'aménagement du contournement routier de Bascharage et portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes**

Examen et adoption du projet de rapport

Madame la Rapportrice présente brièvement son projet de rapport.

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la commission.

Temps de parole

Le temps de parole proposé est le modèle de base.

4. 7337 **Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire (*gare de Rodange*)**

Désignation d'un rapporteur

La commission unanime désigne Mme Josée Lorsché comme rapportrice du projet de loi.

Présentation du projet de loi

Le représentant de la société CFL (Département Infrastructures) procède à une présentation détaillée des travaux prévus à l'aide d'une présentation PowerPoint (*cf. annexe n°1 au présent procès-verbal*).

Il y a lieu de préciser que la modification du plan des voies s'inscrit dans le processus engagé visant à optimiser davantage le trafic ferroviaire à destination et au départ de la Gare de Rodange. En effet, il s'agit d'un important nœud ferroviaire, tant sur le plan du transport de voyageurs que du fret, qui établit la connexion avec de nombreuses lignes transfrontalières (sens Rodange-

Longwy, sens Rodange-Virton et sens Rodange-Athus) et avec les lignes nationales (ligne 60 et ligne 70).

Il est proposé, dans le cadre de la modification du plan des voies, de procéder, de manière concomitante, au remplacement des appareils de voie (durée de vie \pm 25 ans) et à la rénovation des voies ferrées de la Gare de Rodange.

Au sujet de l'échéancier prévu des travaux, il convient de noter que la continuité du service doit être assurée.

Échange de vues

- ❖ Un représentant du groupe politique LSAP demande s'il est prévu, dans le cadre des travaux d'amélioration de l'accessibilité de la gare, d'aménager une connexion avec une piste cyclable.

Il estime indiqué de prévoir au niveau des quais des emplacements protégeant les passagers.

L'orateur s'interroge sur les coûts relatifs à la construction du bâtiment P&R près de la gare de Rodange (Loi du 22 mai 2018 modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire ; doc. parl. n°7234)

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures explique que la construction et l'aménagement d'une piste cyclable sur le territoire communal relève de la compétence de l'administration communale. Il appartient dès lors aux autorités communales d'initier les planifications afférentes. L'orateur précise que l'administration communale peut bénéficier d'un subside à hauteur de 30% des frais occasionnés lorsque la piste cyclable communale est connectée au réseau national de pistes cyclables.

L'orateur informe les membres de la commission que son ministère mène des réflexions sur la faisabilité de bâtiments P&R construits à l'aide d'éléments modulables, ce qui entraînerait une diminution des coûts.

Les normes à respecter au niveau de l'équipement technique d'un bâtiment P&R, de même que les exigences en termes de sécurité représentent une dépense financière importante en termes de coûts de construction globaux d'un tel bâtiment.

Le représentant de la société CFL (Département Infrastructures) informe que les quais seront pourvus de toitures sous forme de systèmes modulaires.

- ❖ Il est précisé, suite à une interrogation de la part d'un membre du groupe politique LSAP, que les quais seront, à terme, accessibles via trois dessertes (souterrain Est, souterrain Ouest et la passerelle donnant accès au P&R).

En ce qui concerne la possibilité d'aménager d'éventuels commerces de proximité, il est expliqué que le potentiel est jugé faible.

*

La présentation et l'adoption d'un projet de rapport figurera à l'ordre du jour de la réunion de la commission du 19 juillet 2018, sous réserve des observations éventuelles du Conseil d'État dont l'avis sera rendu le 17 juillet 2018.

5. 7338 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire (gare de Mersch)

Désignation d'un rapporteur

La commission unanime désigne Mme Josée Lorsché comme rapportrice du projet de loi.

Présentation du projet de loi

Le représentant de la société CFL (Département Infrastructures) procède à une présentation détaillée des travaux prévus à l'aide d'une présentation PowerPoint (*cf. annexe n°2 au présent procès-verbal*).

Il échet de préciser que le projet de loi sous examen fait partie d'un ensemble d'éléments planifiés permettant de redynamiser le quartier de la gare de Mersch.

Ainsi, il est envisagé de prévoir des connexions (rénovation et extension du passage souterrain Sud et construction d'un nouveau passage souterrain Nord) entre les anciens et les nouveaux quartiers. De même, les nouveaux aménagements prévus visent à augmenter la capacité d'accueil de voyageurs.

Une piste cyclable, faisant partie du réseau national de pistes cyclables, sera intégrée dans l'aménagement de la gare ferroviaire ; l'aménagement de parcs à vélos sécurisés est prévu (mBox).

Le début des travaux en vue de la construction d'un bâtiment P&R est fixé au mois d'octobre 2018.

*

La présentation et l'adoption d'un projet de rapport figurera à l'ordre du jour de la réunion de la commission du 19 juillet 2018, sous réserve des observations éventuelles du Conseil d'État dont l'avis sera rendu le 17 juillet 2018.

6. Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1955 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire (ligne de Luxembourg à Wasserbillig ; modernisation des installations ferroviaires avec aménagement d'un bâtiment P&R en gare de Wasserbillig) - projet de loi déposé à la Chambre des Députés mais qui ne dispose pas encore d'un identifiant parlementaire (n° document parlementaire)

L'identifiant parlementaire est le PL n°7341 (*attribué postérieurement à la convocation pour la présente réunion de commission*)

Désignation d'un rapporteur

La commission unanime désigne Mme Josée Lorsché comme rapportrice du projet de loi.

Présentation du projet de loi

Le représentant de la société CFL (Département Infrastructures) procède à une présentation détaillée des travaux prévus à l'aide d'une présentation PowerPoint (*cf. annexe n°3 au présent procès-verbal ; il y a lieu de lire, sur la page de couverture, projet de loi n°7341 et non n°7339*).

La gare de Wasserbillig revêt une certaine importance comme il s'agit de la première station d'entrée sur le réseau ferré luxembourgeois en provenance de l'Allemagne.

Il est prévu, dans le but d'augmenter la sécurité et les performances au niveau de l'exploitation, de réorganiser les voies de garage et de manœuvre desservant le quai de chargement existant et les voies desservant le port fluvial de Mertert. De même, la longueur utile des voies ferrées sera augmentée.

La construction du nouveau passage souterrain du côté de la Moselle permettra de créer une liaison avec la piste cyclable PC 3. Les usagers disposeront d'un accès vers les quais, la gare routière, le nouveau bâtiment P&R, le local de stationnement pour vélos et le centre de l'agglomération.

Il convient de noter que 100 places sécurisées pour vélos seront prévues dans le nouveau bâtiment P&R, de sorte que l'aménagement de parcs à vélos sécurisés du type mBox n'est pas requis.

Échange de vues

❖ Un membre du groupe politique LSAP constate que la longueur des quais est portée à 250 mètres. Il aimerait avoir des informations complémentaires sur l'augmentation de la capacité de transport des trains de voyageurs qui en résultera.

Le représentant de la société CFL (Département Infrastructures) explique que la capacité de transport d'un train à voyageur se verra multipliée par le facteur 1,5 par rapport à la situation actuelle. Le prolongement des quais permettra, à terme, de faire circuler des trains à voyageurs à neuf unités (wagons [traction par une locomotive] / véhicules [automotrice]) avec une capacité de transport de plus ou moins 1.000 voyageurs.

*

La présentation et l'adoption d'un projet de rapport figurera à l'ordre du jour de la réunion de la commission du 19 juillet 2018, sous réserve des observations éventuelles du Conseil d'État dont l'avis sera rendu le 17 juillet 2018.

7. 7331 **Projet de loi relatif à la construction d'une maison de soins à Bascharage**

Désignation d'un rapporteur

La commission unanime désigne Mme Josée Lorsché comme rapportrice du projet de loi.

Présentation du projet de loi

Un représentant de l'Administration des Bâtiments publics procède à une présentation détaillée des travaux prévus à l'aide d'une présentation PowerPoint (*cf. annexe n°4 au présent procès-verbal*).

Il est encore précisé que la maison de soins de Niedercorn (implantée sur le territoire de la commune de Bascharage et de la commune de Differdange) ne se trouve plus dans un état parfait.

La maison de soins devant être construite à Bascharage permettra d'augmenter la capacité d'accueil, étant donné que le besoin en lits stationnaires est important dans le canton de Capellen.

Cette maison de soins a, de par sa capacité d'accueil et de par sa conception, une vocation intégrale.

Échange de vues

❖ Un membre du groupe politique LSAP s'interroge sur la raison ayant conduit à ne pas prévoir des chambres doubles permettant à des couples de rester ensemble.

Il aimerait disposer de plus amples informations quant au choix de la société appelée à exploiter la future maison de soins de Bascharage.

Il se demande de quelle manière l'accès, à partir de l'avenue de Luxembourg, sera assuré vers le lieu hébergeant la future maison de soins.

Un représentant de l'Administration des Bâtiments publics explique que l'aménagement exclusif de 201 chambres individuelles, comprenant un vestibule et une salle de bain, fait suite à une demande de la part du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il explique que le présent projet de loi a été élaboré en étroite concertation avec ledit ministère qui est responsable du programme de construction ; l'Administration des bâtiments publics est compétente pour le volet relatif à la planification et la construction de la maison de soins.

Les membres de la commission demandent à ce que le volet relatif à l'aménagement de plusieurs chambres doubles soit évoqué avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Un représentant de l'Administration des Bâtiments publics précise que le gestionnaire exploitant la future maison de soins à Bascharage sera l'établissement public Servior qui exploite actuellement la maison de soins de Niedercorn. Les modalités d'attribution sont définies par le Ministère de

la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région qui désigne également le gestionnaire d'une maison de soins.

Il précise que l'accès, à partir de l'avenue de Luxembourg, vers la future maison de soins sera réglé par des feux de circulation à installer.

- ❖ Un membre du groupe politique déi gréng aimerait avoir des précisions complémentaires sur la nature des installations prévues en vue de la production d'énergie thermique.

Un représentant de l'Administration des Bâtiments publics explique qu'une chaudière à pellets couvrira le besoin de base en chauffage et en eau chaude sanitaire ; une chaudière à gaz est appelée à intervenir pendant les heures de pointe.

Il est encore informé que des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture.

- ❖ Un membre du groupe politique DP s'interroge sur un raccordement éventuel de la future maison de soins de Bascharage à la centrale de cogénération installée sur le site « Op Acker » adjacent.

Un représentant de l'Administration des Bâtiments publics précise qu'en raison de la capacité limitée de ladite centrale, elle ne sera pas capable de couvrir les besoins de la future maison de soins.

*

La présentation et l'adoption d'un projet de rapport figurera à l'ordre du jour de la réunion de la commission du 18 juillet 2018, sous réserve des observations éventuelles du Conseil d'État dont l'avis sera rendu le 17 juillet 2018.

8. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Annexes :

annexe n°1	présentation PowerPoint	PL 7337	(Gare de Rodange)
annexe n°2	présentation PowerPoint	PL 7338	(Gare de Mersch)
annexe n°3	présentation PowerPoint	PL 7341	(Gare de Wasserbillig)
annexe n°4	présentation PowerPoint	PL 7331	(Maison de soins à Bascharage)

Le Secrétaire-Administrateur,
Laurent Besch

La Présidente de la Commission du Développement
durable,
Josée Lorsché

Projet de loi N° 7337

Gare de Rodange.
Mise en conformité des
infrastructures
voyageurs.



Objectifs du projet

- Amélioration de la fiabilité des infrastructures ferroviaires par leur modernisation
- Amélioration de l'accessibilité de la gare
- Sécurité et accessibilité pour les voyageurs, y compris les personnes à mobilité réduite
- Mise en conformité de la gare avec les STI
- Suppression du passage à niveau N°27 situé dans la rue de l'Industrie
- Réaménagement de la gare routière

Explications techniques

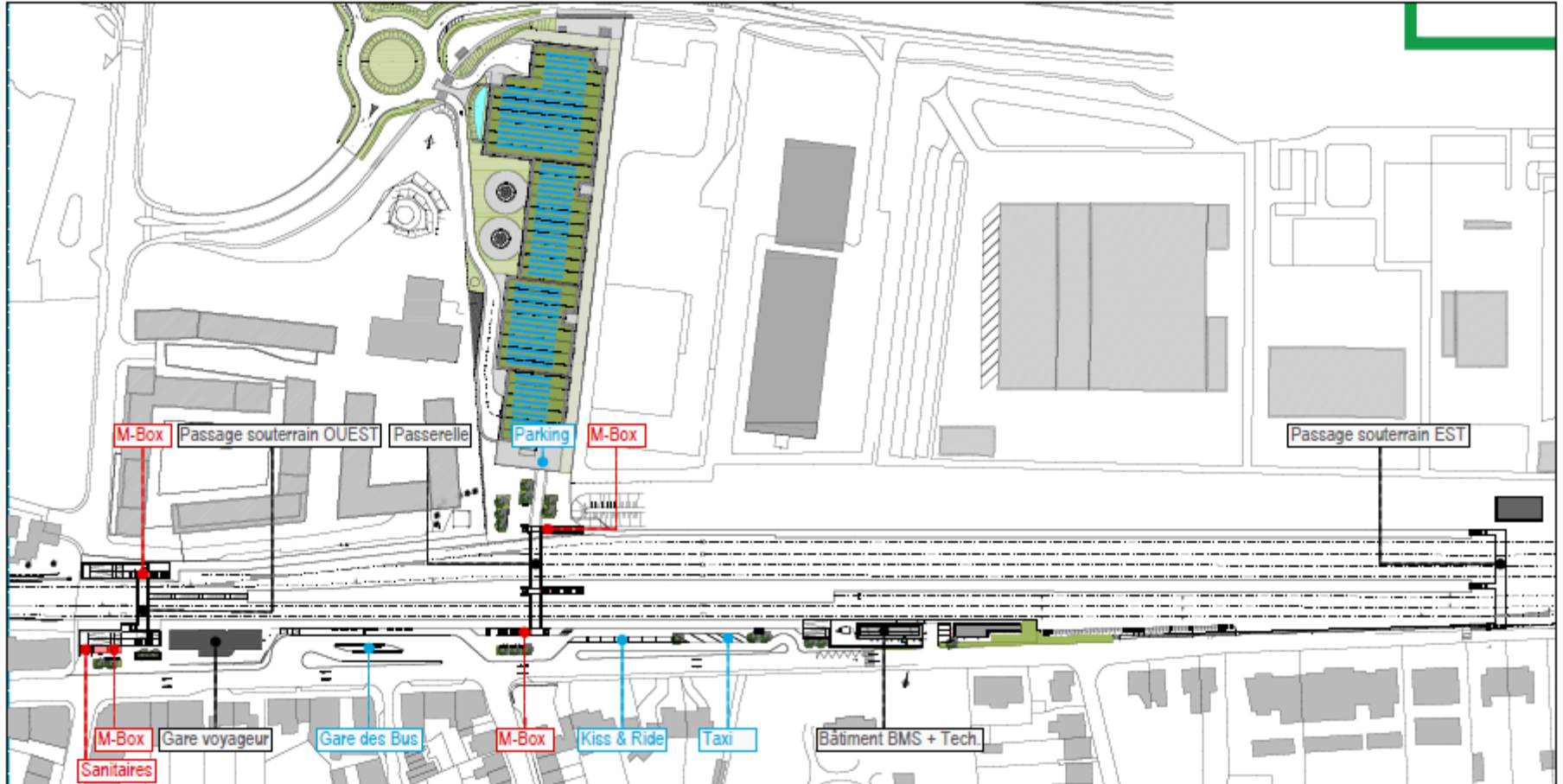
Gare ferroviaire

- Nouveau passage souterrain est avec escaliers
- Remplacement du passage souterrain ouest par un nouvel ouvrage avec des rampes, des escaliers d'accès et des ascenseurs
- Réalisation d'une passerelle donnant accès au P&R, aux quais et au BV ainsi qu'à la gare routière
- Quais de 250 mètres de longueur
- Quais d'une hauteur de 54cm
- Couverture des quais par une marquise
- Modification du plan de voies
- Aménagement de parcs à vélos sécurisés (mBox)
- Système d'information clients en temps réel

Gare routière

- Emplacement pour 3 quais de bus standards
- Zone Kiss&Ride avec 7 places de stationnement de courte durée
- 2 emplacements pour PMR et 3 emplacements pour taxis





Planning

- Début des travaux : Juillet 2019
- Achèvement des travaux: Septembre 2023

Budget

Les coûts du projet se chiffrent à 107.500.000 €

Pos.	Libellé	Montant <u>hTVA</u>
A	Architecture	2 600 000 €
B	Génie Civil	38 100 000 €
C	Equipements ferroviaires	35 400 000 €
D	Génie technique	4 300 000 €
E	Encadrement CFL	7 000 000 €
SOUS - TOTAL		87 400 000 €
F	Etudes (15% des positions A à D)	12 060 000 €
G	Divers et imprévus	8 040 000 €
TOTAL <u>hTVA</u>		107 500 000 €

Questions/Réponses

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.cfl.lu



Projet de loi N° 7338

Gare de Mersch.
Mise en conformité des
infrastructures
voyageurs.



Objectifs du projet

- Augmentation sensible la capacité d'accueil de voyageurs compte tenu de l'émergence d'un nouveau quartier
- Amélioration de la performance des infrastructures ferroviaires
- Augmentation de l'intermodalité
- Sécurité et accessibilité pour les voyageurs, y compris les personnes à mobilité réduite
- Mise en conformité de la gare avec les STI
- Réaménagement de la gare routière

Explications techniques

Gare ferroviaire

- Nouveau parvis de la gare
- Nouveau passage souterrain nord avec escaliers et ascenseurs
- Extension et rénovation du passage souterrain sud
- Quais de 250 mètres de longueur
- Quais d'une hauteur de 55cm
- Couverture des quais par une marquise
- Modification du plan de voies
- Aménagement de parcs à vélos sécurisés (mBox)
- Système d'information clients en temps réel

Gare routière

- Îlot central à la géométrie en dents de scie
- Création de 9 emplacements (4x15 m et 5x18m)
- Circulation en toute sécurité des usagers

Explications techniques



Explications techniques





Planning

- Début des travaux : Avril 2019
- Achèvement des travaux: Décembre 2022

Budget

Les coûts du projet se chiffrent à 51.750.000 €

Pos.	Libellé	Montant <u>hTVA</u>
A	Architecture	8 340 000 €
B	Génie Civil	15 340 000 €
C	Equipements ferroviaires	9 550 000 €
D	Génie technique (y compris bornes de chargement E-Bus)	5 370 000 €
E	Encadrement CFL	3 500 000 €
SOUS - TOTAL		42 100 000 €
F	Etudes (15% des positions A à D)	5 790 000 €
G	Divers et imprévus	3 860 000 €
TOTAL <u>hTVA</u>		51 750 000 €

Questions/Réponses

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.cfl.lu



Projet de loi N° 7339

Gare de Wasserbillig.
Modernisation des
installations
ferroviaires avec
aménagement d'un
bâtiment P&R.



Objectifs du projet

Gare

- Augmenter la capacité de la gare
- Augmenter le confort des voyageurs
- Renforcer la cohérence visuelle du site
- Moderniser les installations

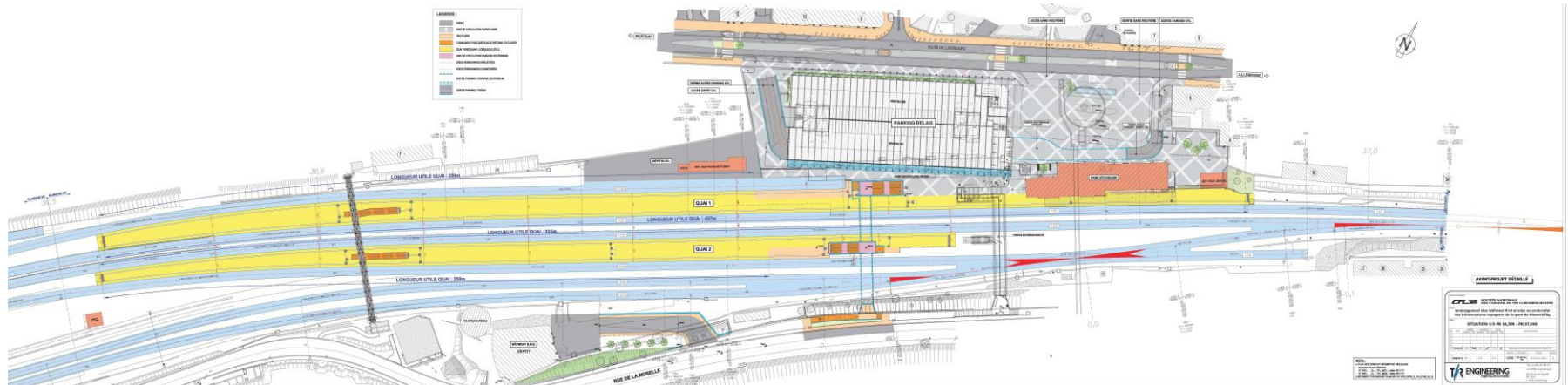
P&R

- Augmenter le confort des voyageurs
- Augmenter le nombre de places de stationnement

Explications techniques

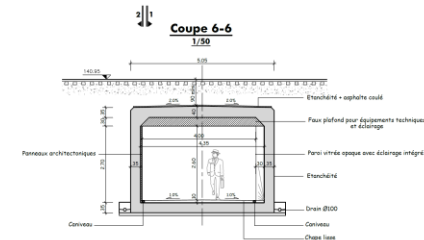
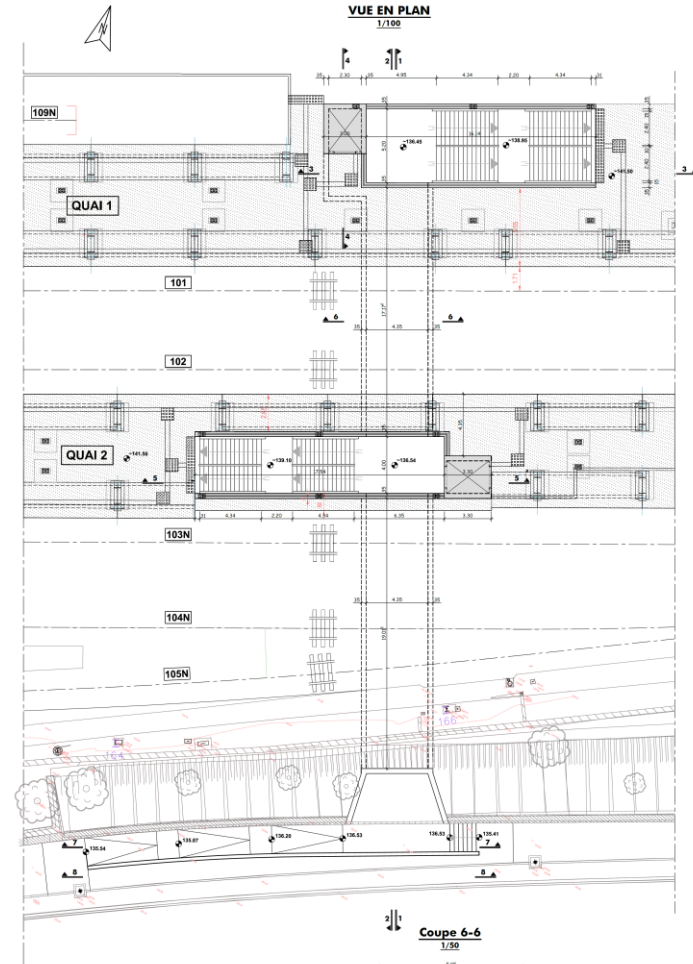
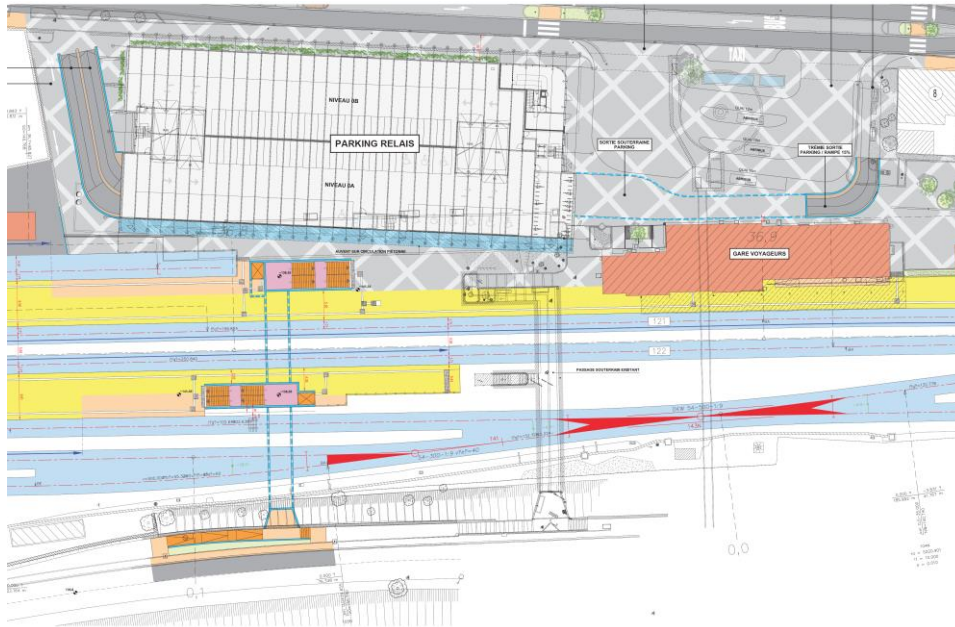
Gare

- Nouveau souterrain avec ascenseurs
- Quais de minimum 250 mètres de longueur
- Quais d'une hauteur de 55cm
- Couverture des quais par une marquise
- Nouveaux accès vers la passerelle existante depuis les quais
- Modification du plan de voies
- Système d'information clients en temps réel



Explications techniques

Gare

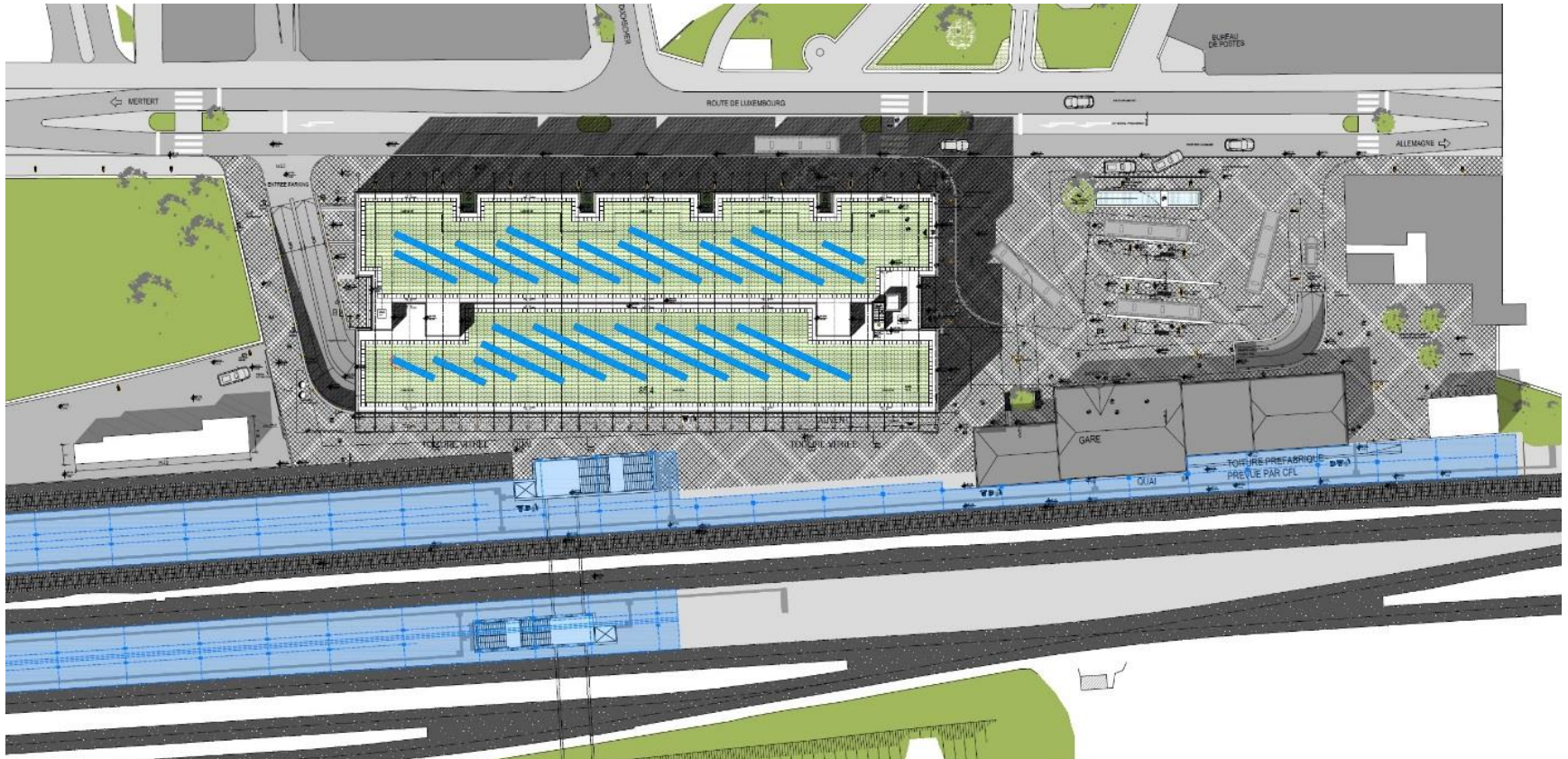


- Total de 370 emplacements
- 10 emplacements avec bornes pour véhicules électriques
- 10 emplacements car sharing
- 100 emplacements sécurisés pour vélos
- Construction en demi-niveau
- Toiture verte
- Panneaux photovoltaïques
- 2 commerces



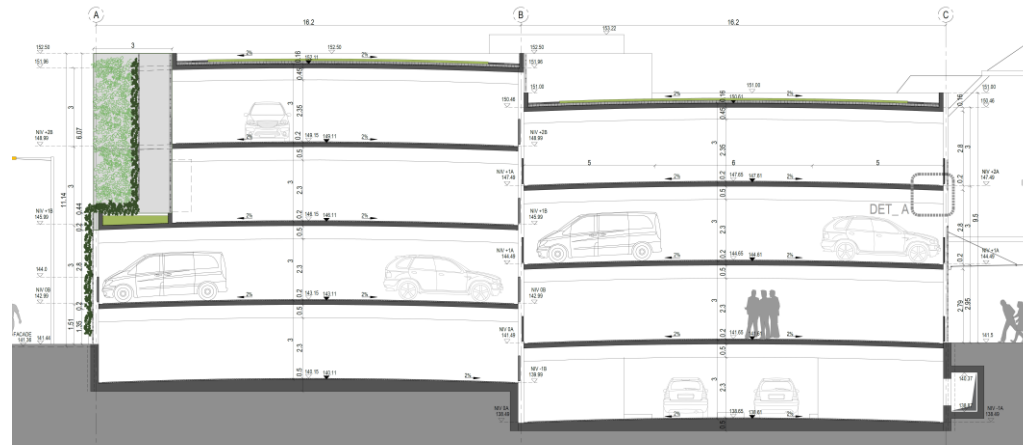
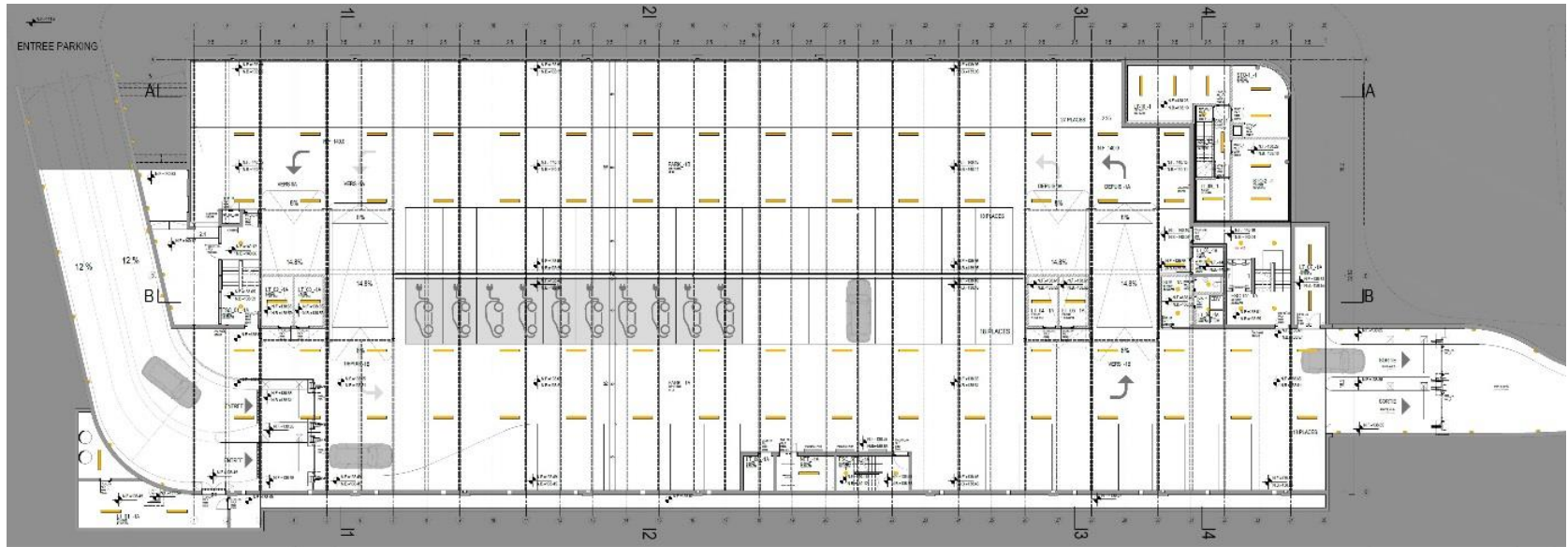
Explications techniques

P&R



Explications techniques

P&R



Explications techniques

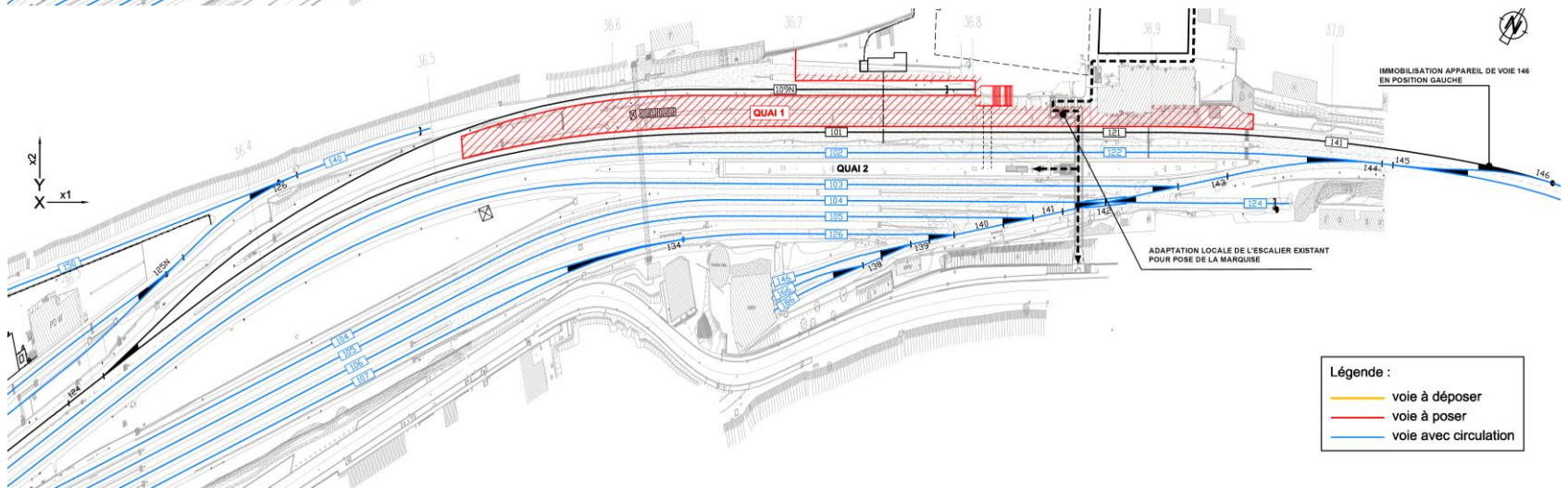
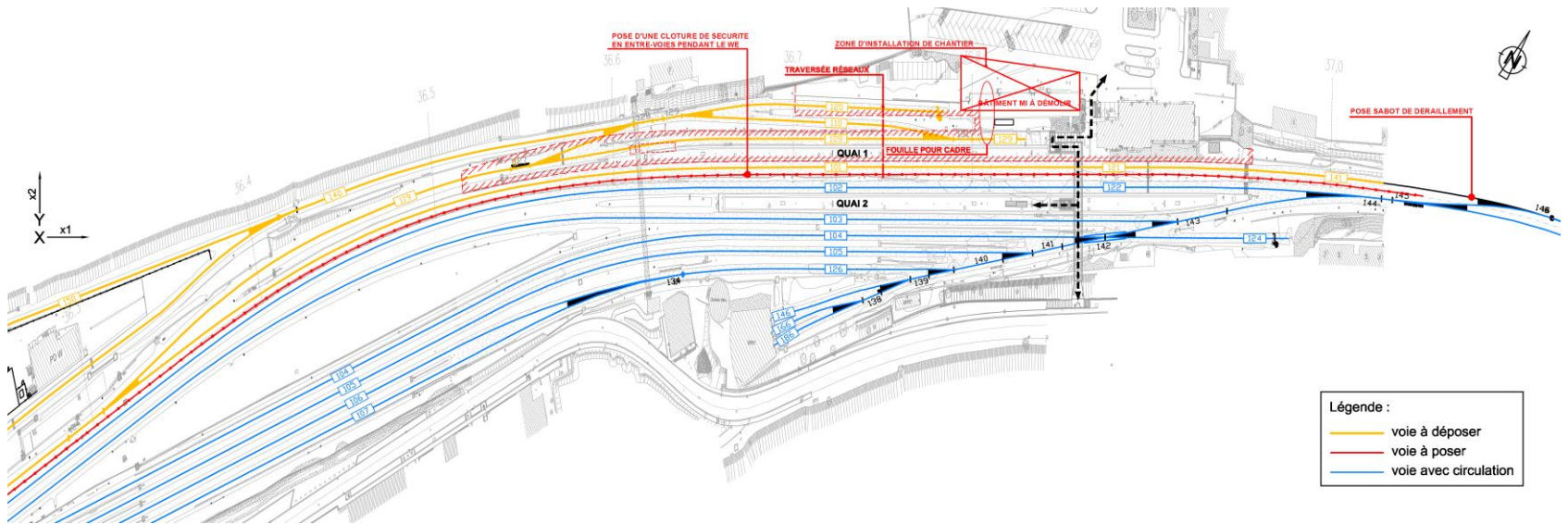
P&R



Organisation du chantier

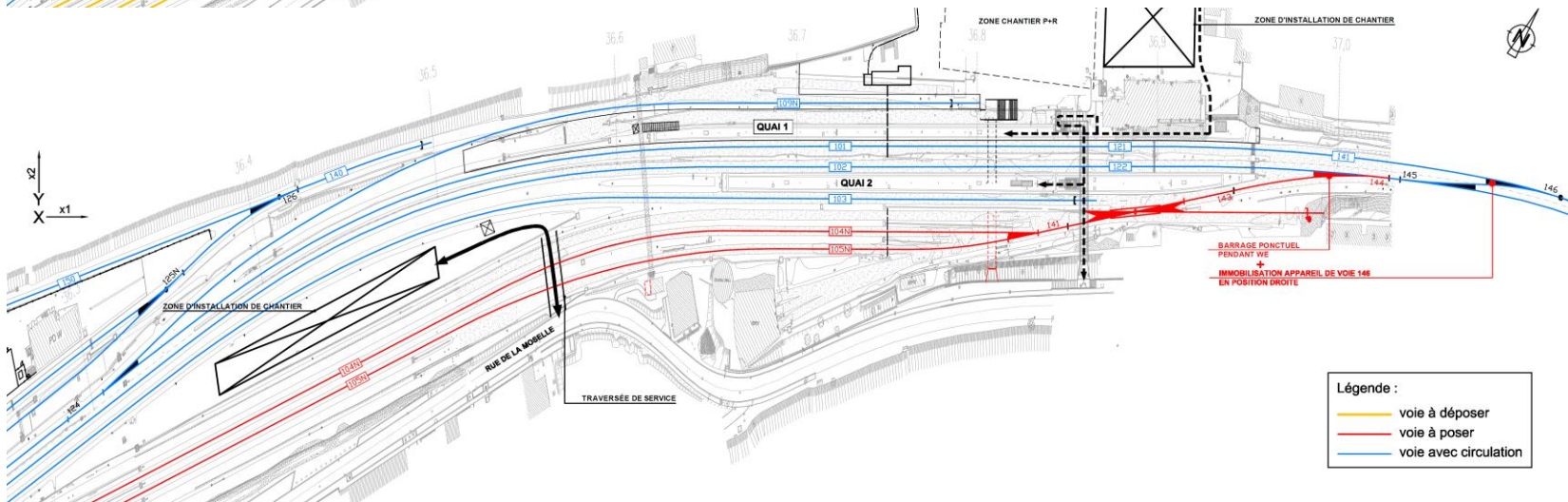
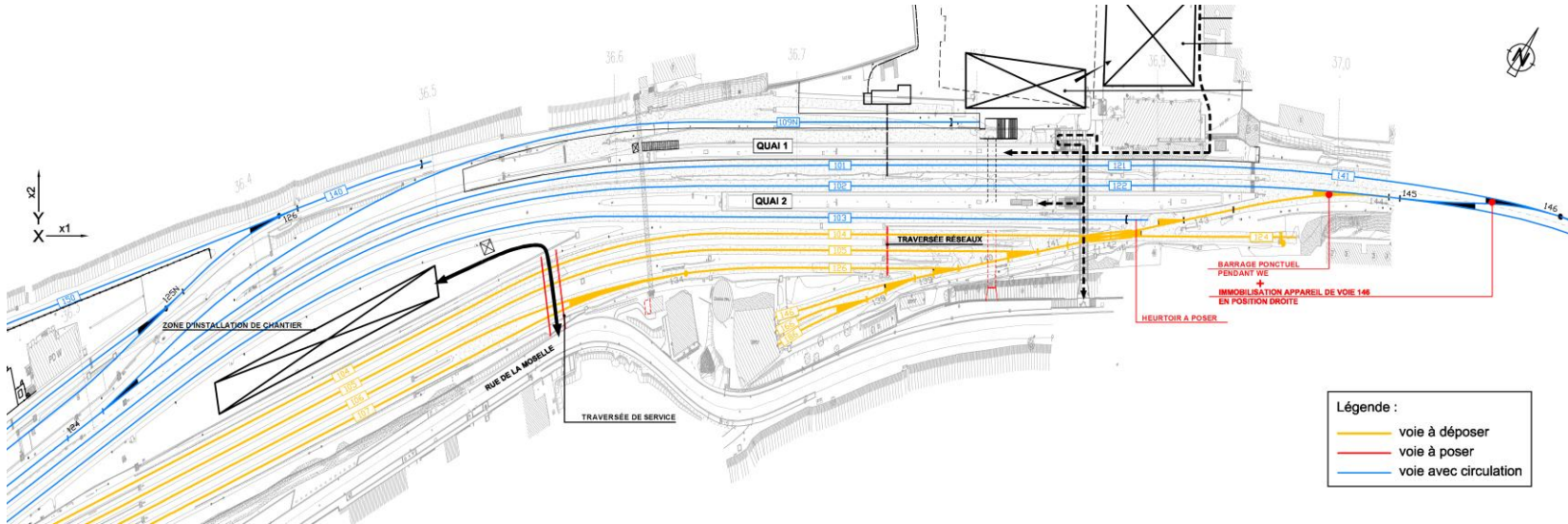
Organisation du chantier

Phasage des travaux en Gare de Wasserbillig



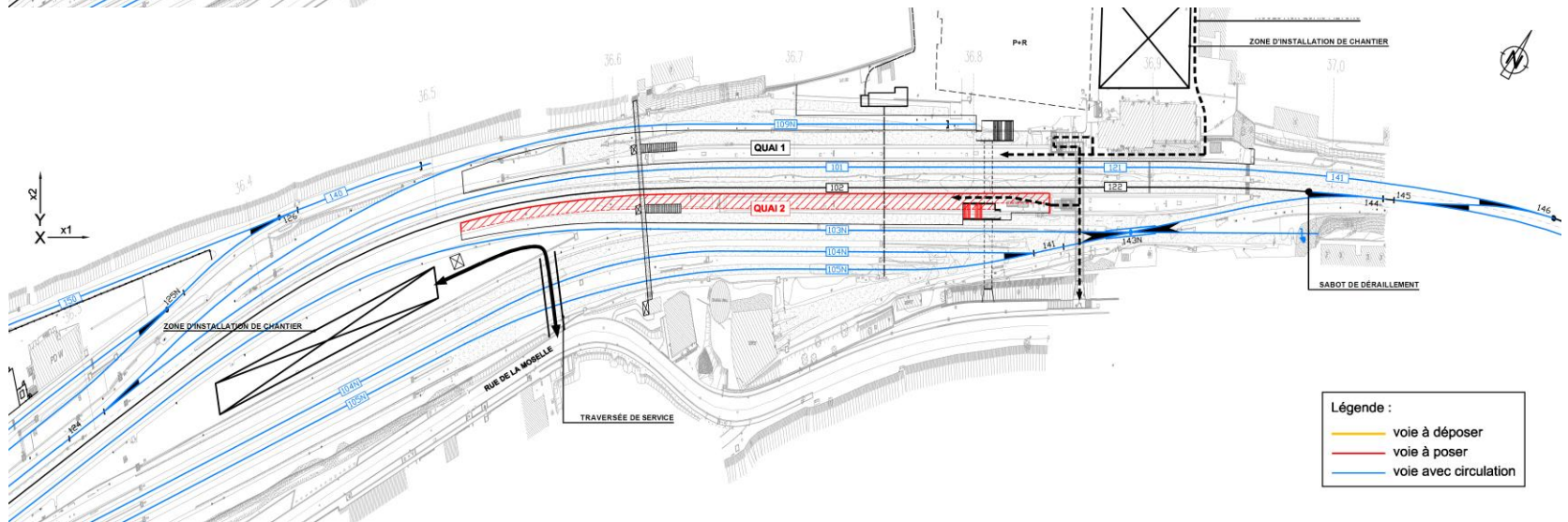
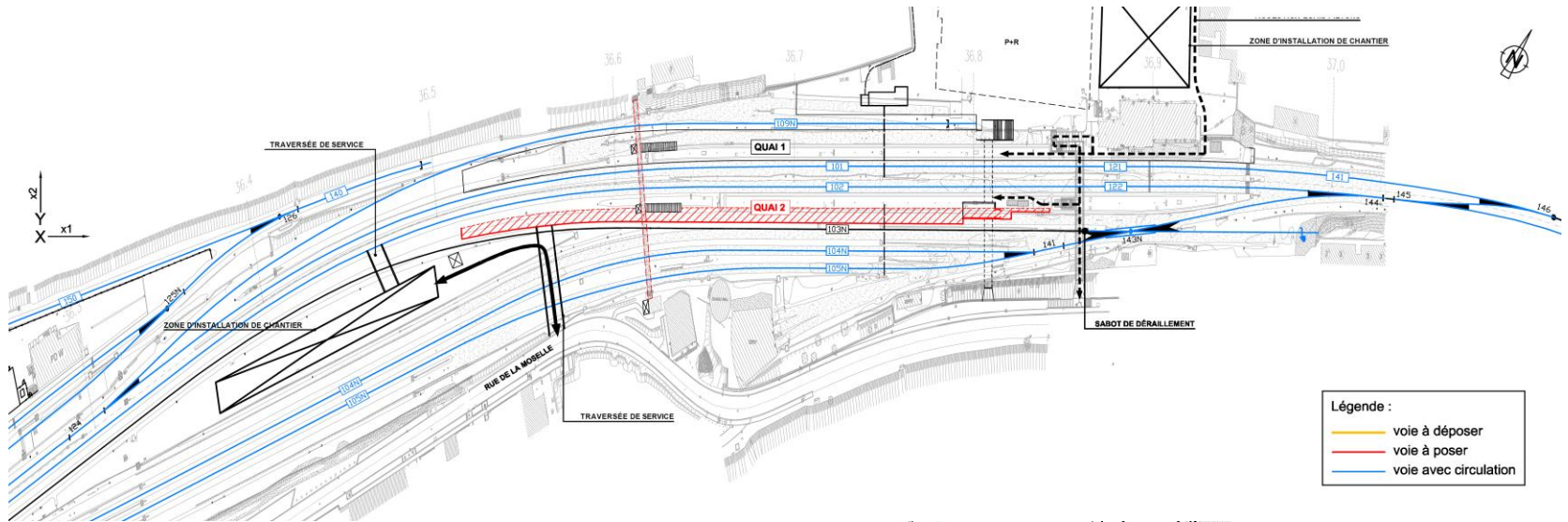
Organisation du chantier

Phasage des travaux en Gare de Wasserbillig



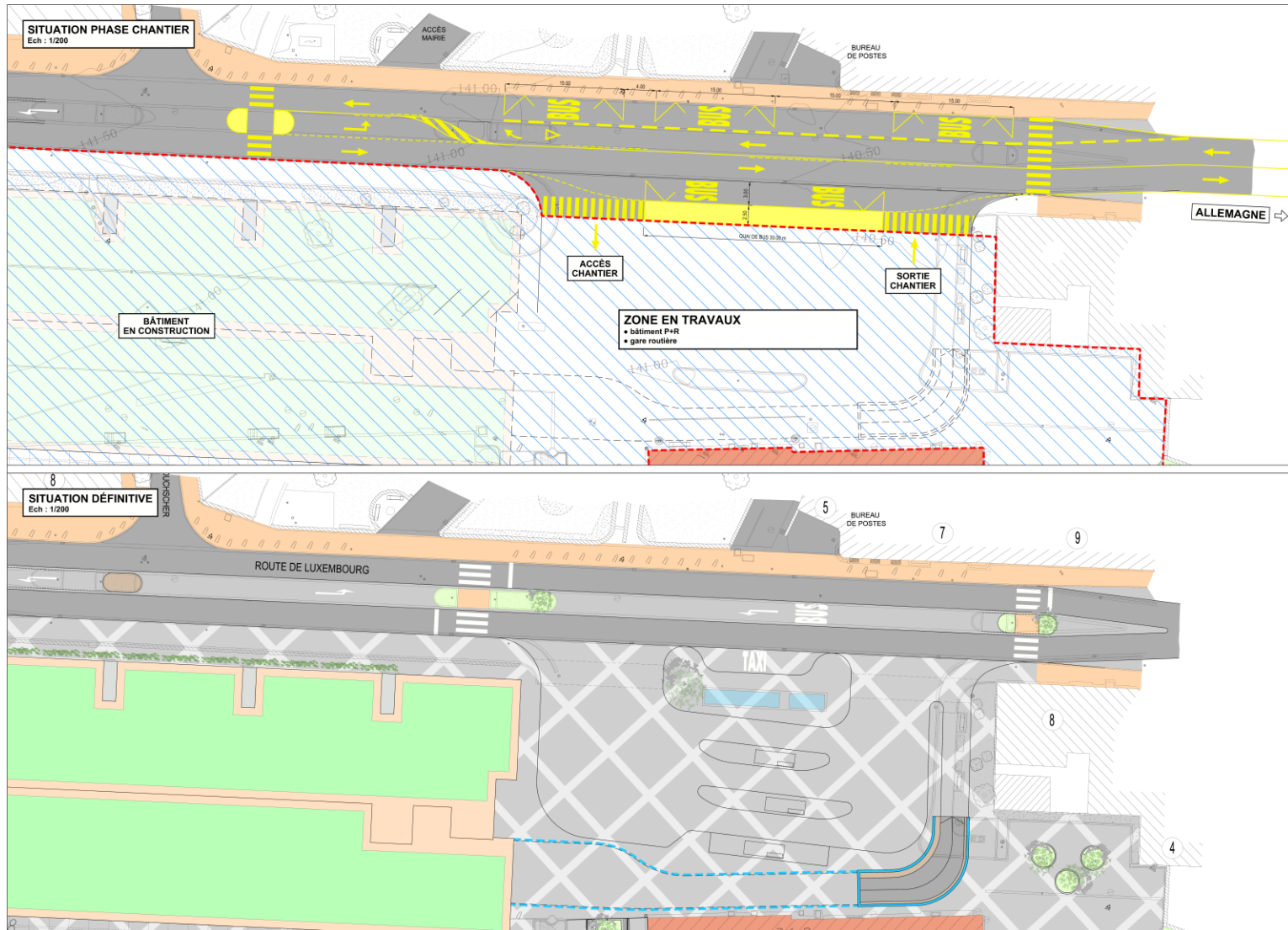
Organisation du chantier

Phasage des travaux en Gare de Wasserbillig



Organisation du chantier

Construction du P&R et de la gare routière



Planning

- Début des travaux : décembre 2019

Mises en services successives

- Quai 1/Bord Nord/Bord Sud : mars 2021
- Accès et voies de garage du port de Mertert : octobre 2022
- Quai 2/Bord Sud : juin 2023
- Gare routière : juin 2023
- P+R : juillet 2023
- Quai 2/Bord Nord : mai 2024
- Passage souterrain piétons : mai 2024

Budget

Les coûts du projet se chiffrent à 105.000.000 € dont 14.300.000 € sont alloués à la construction du P&R.

Pos.	Libellé	Montant <u>hTVA</u>
A	Architecture	8 700 000 €
B	Génie Civil	27 300 000 €
C	Equipements ferroviaires	34 400 000 €
D	Génie technique	8 200 000 €
E	Encadrement CFL	6 600 000 €
SOUS - TOTAL		85 200 000 €
F	Etudes (15% des positions A à D)	12 000 000 €
G	Divers et imprévus	7 800 000 €
TOTAL <u>hTVA</u>		105 000 000 €

Questions/Réponses

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.cfl.lu





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration des bâtiments publics

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SOINS A BASCHARAGE

Présentation à la Commission du développement durable
de la Chambre des Députés

12 Juillet 2018

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Le programme de construction de la maison de soins pour maximum 201 pensionnaires ainsi qu'un personnel encadrant de 250 personnes au total inclut les éléments suivants:

Chambres et séjours pour pensionnaires

- **201 chambres individuelles** comprenant un vestibule et une salle de bain(dont 1 chambre pour vacances)
- **14 séjours** , dont 2 au rez-de-chaussée et 4 par étage (3 niveaux)
- **7 salles à manger**, dont 1 au rez-de-chaussée et 2 par étage (3 niveaux)
- locaux sanitaires

Restauration et salle polyvalente

- cuisine de production
- restaurant, 60 personnes
- salle polyvalente, 40 personnes
- 4 cuisines de distribution
- locaux de stockage chaises roulantes
- séjour hall d'entrée

Commerces

- bar cafétéria
- épicerie avec stockage au sous-sol
- coiffeur

Administration

- réception principale
- bureau chargé de direction
- bureau secrétariat parloir
- bureau d'administration
- bureau d'assistance de soins
- bureau économie domestique
- bureau parloir
- local d'archives
- local copieur
- local informatique
- salle de réunion et conférence
- séjour personnel
- local kitchenette
- sanitaires personnel

Ergothérapie et Kinésithérapie

- local médecin
- local kinésithérapie
- local ergothérapie

Bloc fonctionnel

- 4 infirmeries
- 4 locaux préparation médicaments
- 4 bains thérapeutiques
- 4 salles Multifonctionnelles
- 4 salles de réunion
- 4 bureaux de soins, 2 personnes
- 4 locaux de stockage pour matériel incontinence
- 4 locaux ménage
- 4 dépôt linge propre
- 4 stock chariots
- 7 locaux travaux sales
- sanitaires personnel

Personnel soignant, vestiaires

- séjour personnel au rez-de-chaussée
- 5 vestiaires dames
- vestiaire hommes
- sanitaires et douches

Divers

- salle de recueil
- locaux de stockage (chariots, lève-personnes, lits, linge, etc.)
- locaux techniques
- locaux pour archives
- atelier technique et de jardinage
- bureau technicien
- séjour firmes externes avec stockage (en sous-sol)

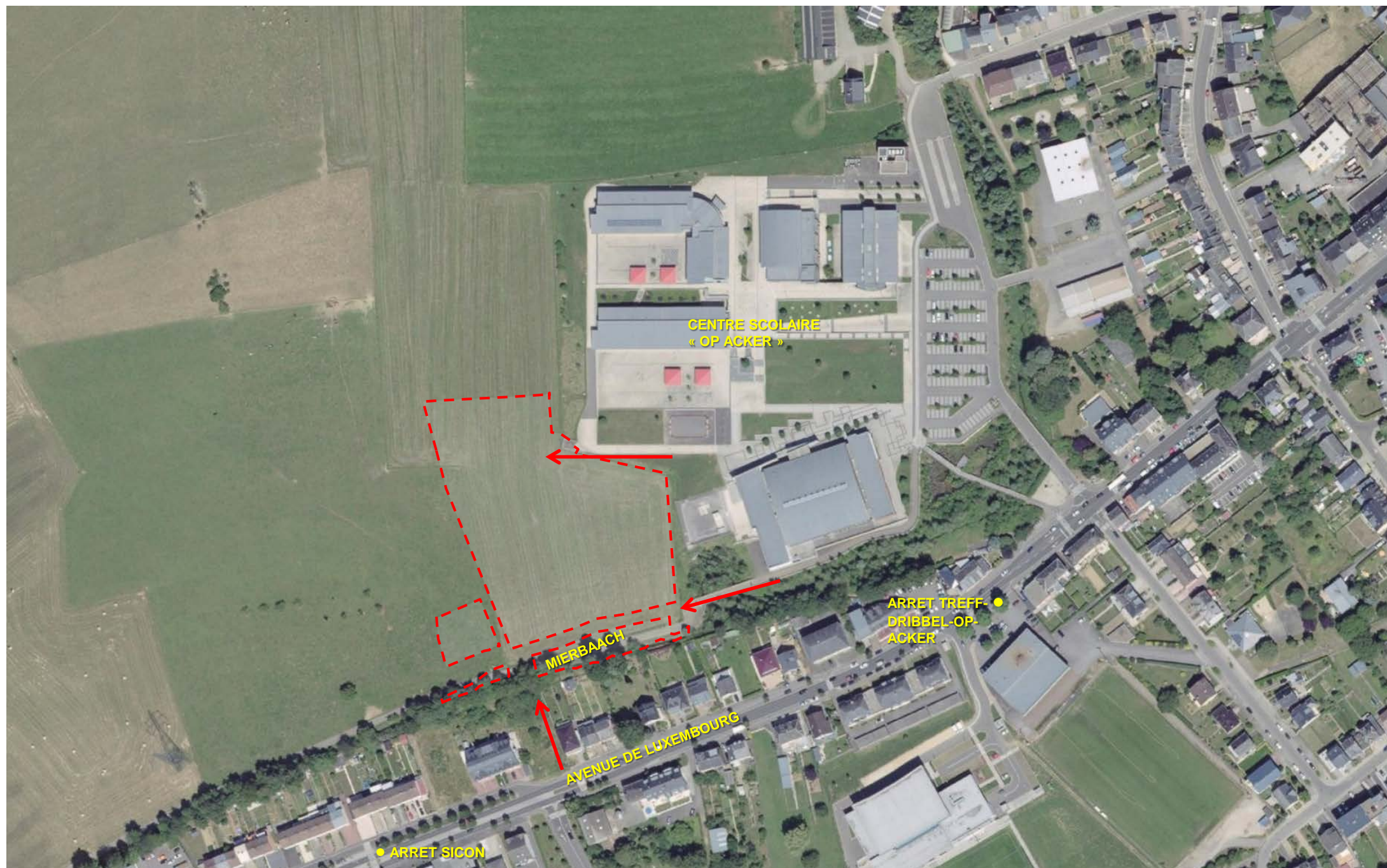
Aménagements extérieurs

- préau couvert
- 2 cours intérieures végétalisées pour se promener
- balcons / loggias et terrasses extérieurs
- aire de jeux pour enfants
- espaces verts avec 2 bassins de rétention
- zone de livraison avec une rampe vers le sous-sol
- emplacements de stationnement pour environ 71 voitures (personnel et visiteurs)
- environ 28 stationnements pour vélos

SITUATION – TERRAIN D'IMPLANTATION



ACCESSIBILITE



CONCEPT URBANISTIQUE ET ARCHITECTURAL



CONCEPT FONCTIONNEL

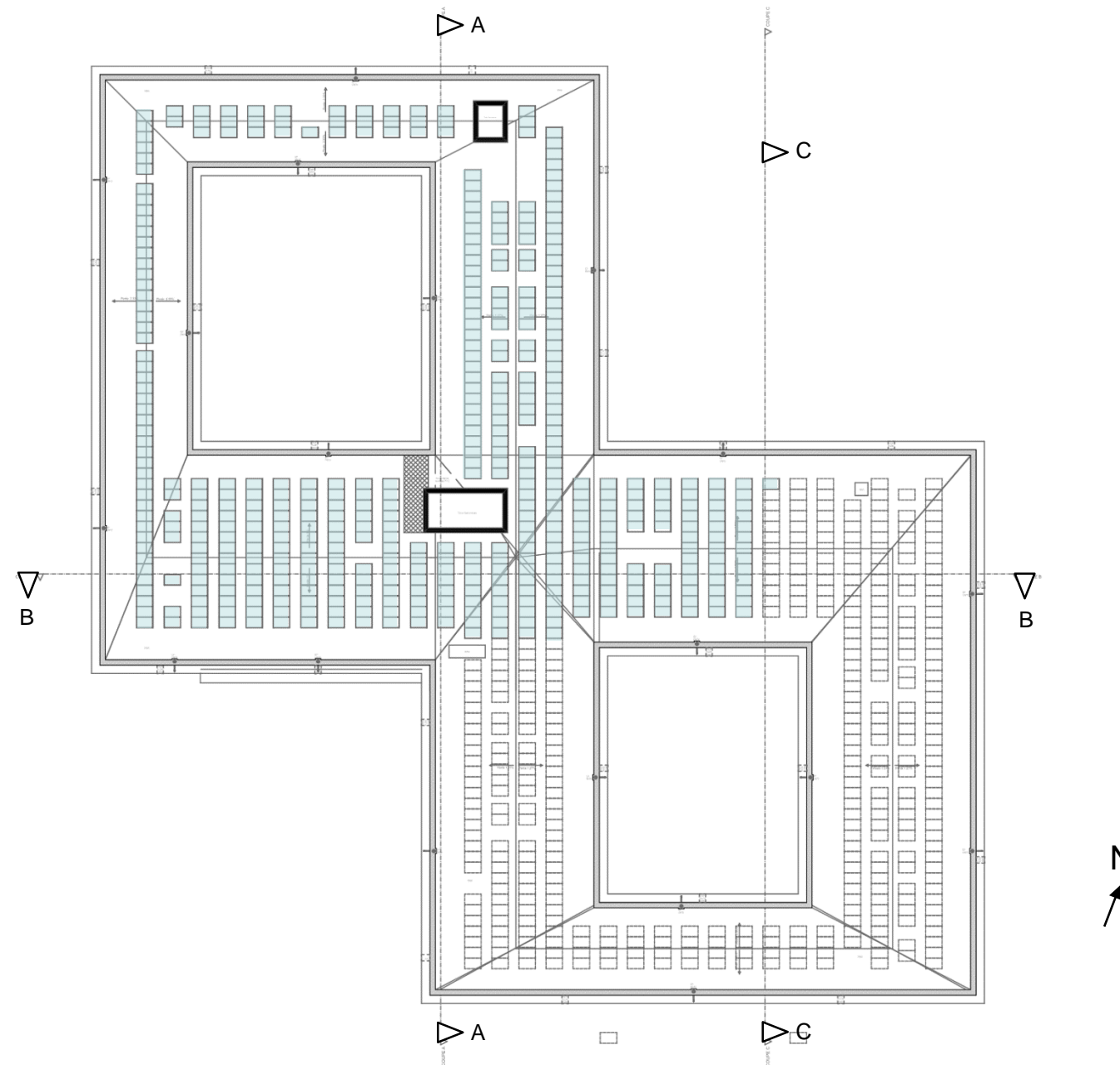


PLAN REZ DE CHAUSÉE



PLAN ETAGES 1-3

LE CONCEPT ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



PLAN TOITURE



PERSPECTIVE EXTERIEURE – VUE SUR ENTREE PRINCIPALE

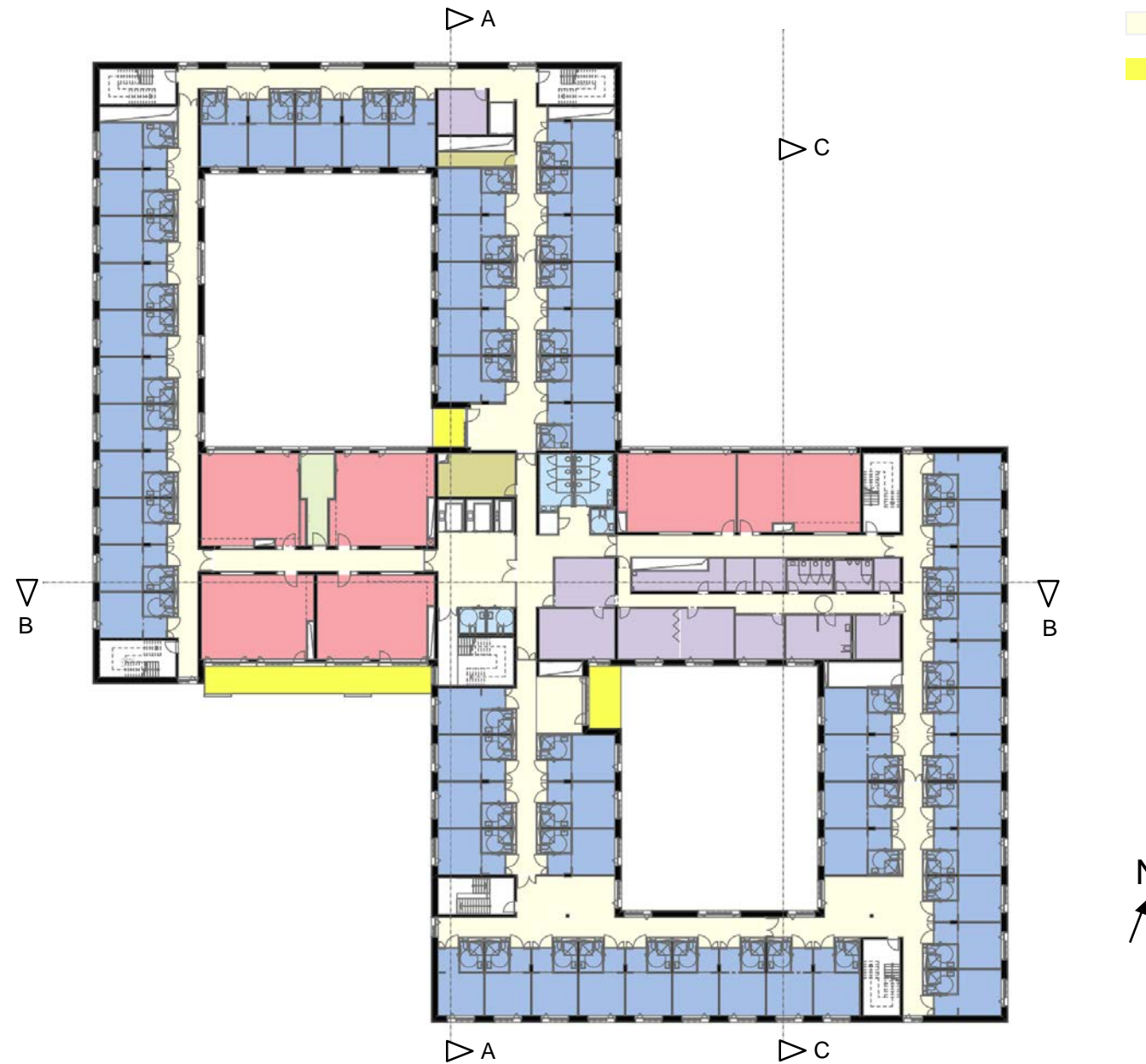
PLANS



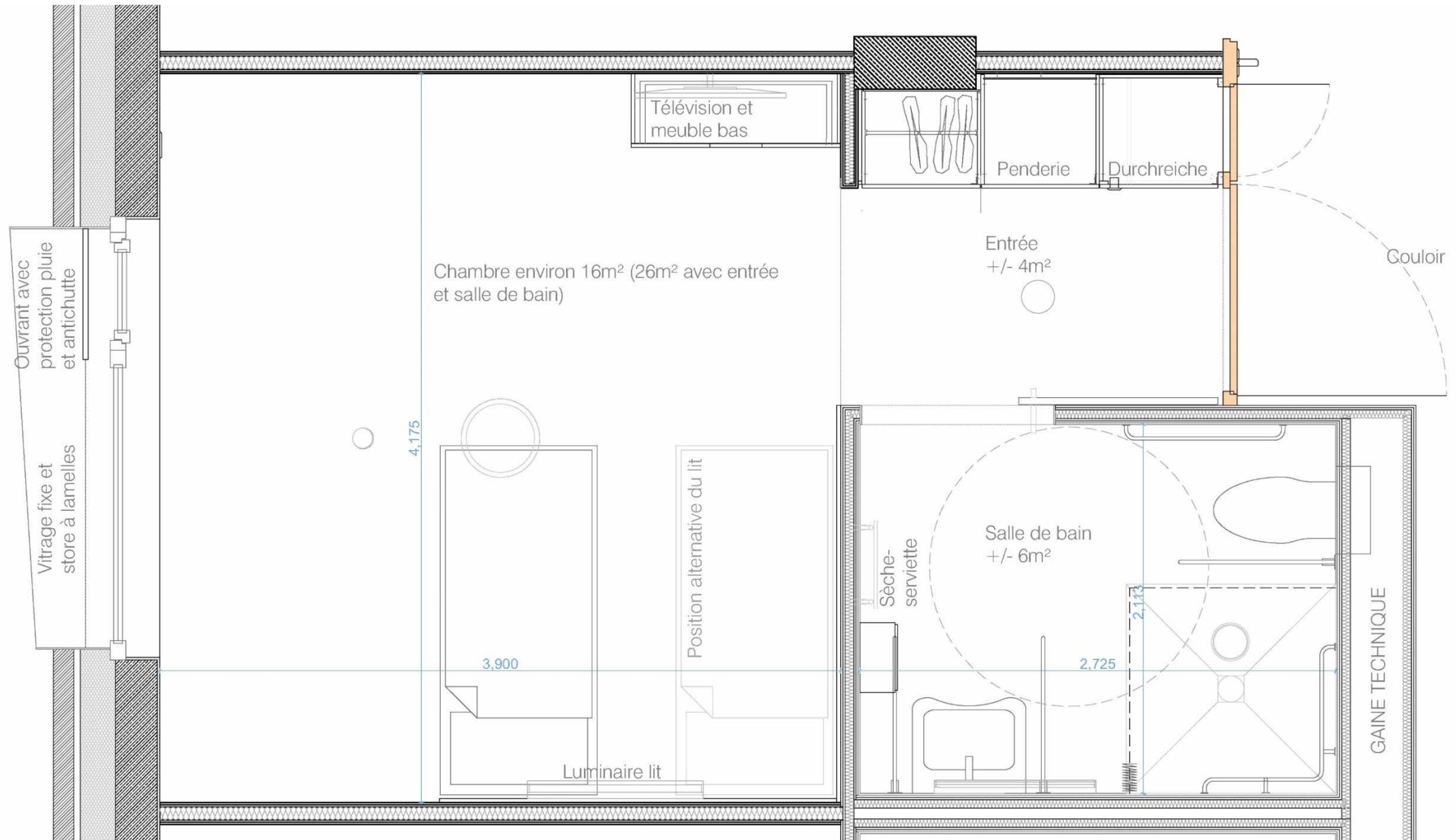


PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE

- Chambres
- Cuisine de distribution
- Dépôts matériel/ stockage
- Bloc fonctionnel
- Sanitaires
- Séjours, salles à manger pensionnaires
- Circulation
- Terrasses couvertes



PLAN ETAGES 1 - 3



PLAN CHAMBRE TYPE

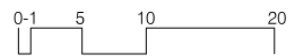




FACADE NORD



FACADE SUD



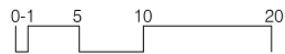
FAÇADES NORD ET SUD



FACADE EST



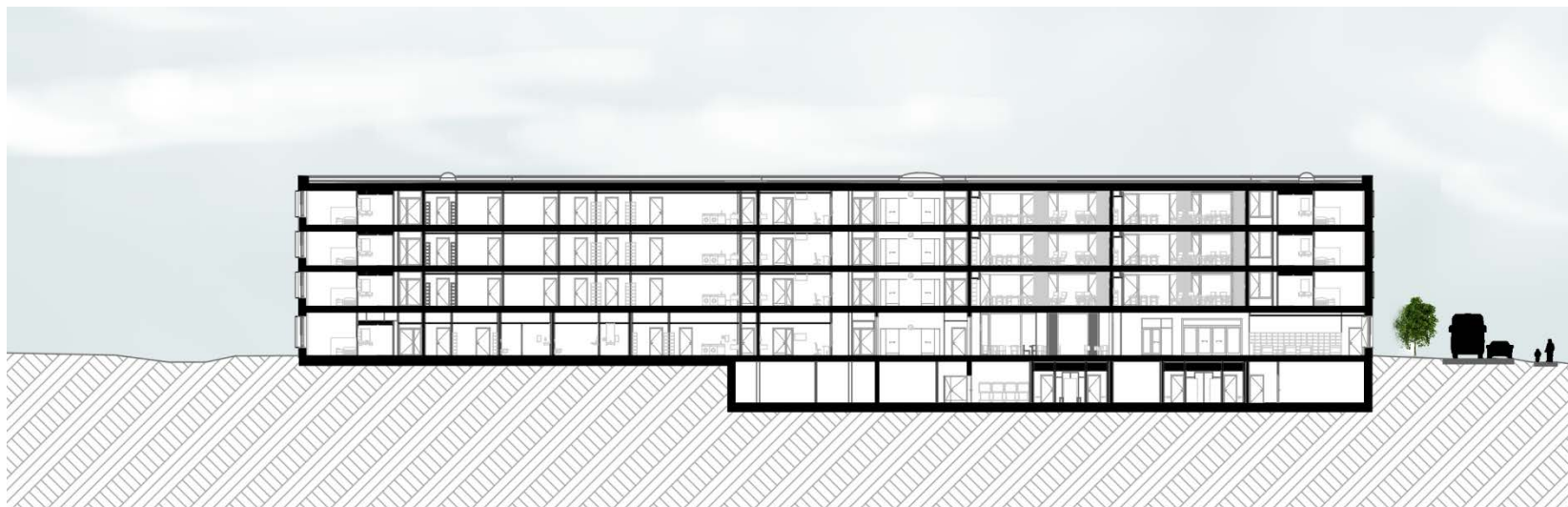
FACADE OUEST



FAÇADES EST ET OUEST



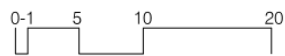
COUPE AA



COUPE BB



COUPE CC



COUPES AA, BB, ET CC

7. SURFACES ET VOLUMES

Surfaces

La surface brute totale du projet s'élève à environ **19'150 m²**.

Volumes

Le volume brut total du projet s'élève à environ **67'250 m³**.

Alentours

La surface totale du terrain s'élève à environ **14'400 m²**.

La surface totale des alentours à aménager s'élève à environ **10'160 m²**.

Cette surface comprend l'aménagement complet des alentours, à savoir les espaces verts et les plantations, les surfaces carrossables, les deux cours intérieures et terrasses extérieures ainsi que le parking écologique.

La surface totale prévue pour la renaturation du cours d'eau « Mierbaach » s'élève à environ **2'800 m²**.

7. DEVIS ESTIMATIF ET COUTS DE CONSOMMATIONS

(INDICE 779.82 / OCTOBRE 2017)

COUT DE LA CONSTRUCTION	37'429'622
Gros œuvre clos et fermé	15'774'803
Technique, y compris énergies renouvelables	11'937'469
Parachèvement	9'717'350
COUT COMPLEMENTAIRE	7'016'638
Travaux préparatoires	74'265
Aménagement extérieur	2'074'309
Equipement mobilier et spécial	4'493'768
Œuvre d'art (1% du coût de construction)	374'296
Frais divers (3%)	1'333'388
RESERVE POUR IMPREVUS (5%)	2'222'313
HONORAIRES	6'666'939
COUT TOTAL HTVA	54'668'900
TVA 17%	9'293'713
COUT TOTAL TTC	63'962'613
COUT TOTAL TTC ARRONDI	64'000'000

Conformément à l'article 79 sub. A.1 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat:

Comme la maintenance du bâtiment sera prise en charge par l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » créé par la loi du 23 décembre 1998 et modifié par l'article 48 de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018, le présent projet de construction n'engendrera pas de frais de consommation et d'entretien annuels pour l'Etat.



PERSPECTIVE EXTERIEURE – VUE SUR ENTREE PRINCIPALE